Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212203921-20251218-732025-DE

Mairie de Plévenon Cap Fréhel

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h30 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Hervé VAN PRAAG, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : le 12/12/2025

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Catherine BLANCHARD, Hervé VAN PRAAG, Jean-Pierre RESLOUX, Bernard QUINQUENEL, Marc LEMARIé, Frédéric PASCAL, Sarah LOUICHE, Gwendal LEBLAY, Philippe LOHIER, Didier RABIAUX

Secrétaire de séance : Marc LEMARIé

Absents : Steve ANDRé,

Représentés : Stéphanie JOUON DES LONGRAIS représenté par Sarah LOUICHE, Jean-Luc HERVé représenté par Marc LEMARIé, Pierre-Hugues MARTIN représenté par Bernard QUINQUENEL,

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 13

DELIBERATION N°73-2025 DEMANDE DE SUBVENTION LA PALANQUEE

Monsieur RESLOUX présente au Conseil la demande de subvention de « la Palanquée » pour l'organisation d'un programme culturel. La demande porte sur un montant de 2 000 €

Le Conseil par 5 voix POUR,3 voix CONTRE (D. RABIAUX, P-H MARTIN, G. LEBLAY) et 5 abstentions (J.P. RESLOUX, C. BLANCHARD, S. LOUICHE, S. JOUON des LONGRAIS, B. QUINQUENEL)

Fait à Plévenon, le 19/12/2025
Le Maire
Hervé VAN PRAAG

MAIRIE DE PLEVENON (Cotes d'Armor)

Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Publié et Transmis au représentant de l'Etat le : 24/12/2025

MAIRIE DE PLEVENON (Cotes d'Armor)